



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** 

#### **INTERCOMMUNALITÉ:**

Adoption du rapport d'activités 2024 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime

Délibération n°2025/75

**13 OCTOBRE 2025** 

Date de la convocation : 7 octobre 2025

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 15 octobre 2025 et de son affichage électronique L'An deux mil vingt-cinq, le treize octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE LEVESQUE Jimmy, Christian, **JACOB** DELESCLUSE TOCQUEVILLE Raynald, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FAVRY BOURGET Brigitte, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle.

## Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, M. AMIOT Alain qui a donné pouvoir à M. LEVESQUE Jimmy, Mme LÉCAUDÉ Katy qui a donné pouvoir à Mme LARGILLET Agnès.

### Étaient absents :

M. DA SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 24 Nombre de conseillers votants : 27

séance.

Berger-I evrault (1309)

**INTERCOMMUNALITÉ** : Adoption du rapport d'activités 2024 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, par courrier électronique en date du 24 juillet 2025, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE 76) a transmis à la Ville de PAVILLY son rapport d'activités 2024, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, au cours d'une de ses séances publiques.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance de l'intégralité du rapport d'activités 2024 du SDE 76, qui est joint en annexe à la présente délibération et à en délibérer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal adopte par 27 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » le rapport d'activités 2024 du Syndicat Départemental d'Énergie 76.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

> Le Maire, François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.